

**CONSEIL MUNICIPAL DU
26 JUIN 2009**

Procès-Verbal

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame CARRERE, Maire

M. LAINEY, Mme BOULANGER, M. DELEANT, Mme ANGELI, M. BRONCHAIN, Mme BUBEL, M. GUIMARD –
Maires Adjoints ;

M. BEAUDET, M. SARAZIN, M. SABARD, M. MARTINAT, Mme BOURTOL, Mme LOCHOUARN, Mme MORIN,
Mme BOIXEL, M. HOET, Mme STADLER, Mlle DESLAGE,

Mme LESIEUR SEBAGH, Mme COME, M. CAVERS, M. MONEYRON – Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme DUSSOLLE (pouvoir à Mme ANGELI)

M. PILLON (pouvoir à M. HOET)

Mme BALQUET (pouvoir à M.MONEYRON)

ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES :

M. LEMAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice	:	27
Présents	:	23
Absents	:	4
Absents représentés	:	3

VOTANTS : 26

Madame le Maire constatant le quorum atteint, déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20 heures 35.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire propose de désigner Mme STADLER secrétaire de séance.

Mise aux voix, la proposition de Madame le Maire est adoptée à l'UNANIMITE.

POUVOIRS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des pouvoirs remis par les membres absents et représentés.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

Elle précise qu'une information sera donnée en fin de séance sur les points suivants :

- Château de Morigny-Champigny
- Avancée des travaux de la Grande Rue
- Présence importante de moustiques (demande d'intervention auprès de la DDASS)
- Demande de SFR pour l'implantation d'un pylône en bordure de N 20
- Location d'un terrain communal par M. GUIMARD
- Nouvelles applications en Trésorerie entraînant de nombreux retards de paiement
- Travaux de faucardement de la Juine entrepris par le SIARJA

Elle ajoute que le Service Départemental d'Incendie et de Secours présentera son fonctionnement et ses missions avant l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'UNANIMITE.

Madame le Maire suspend la séance à 20 heures 40, afin de laisser la parole au Capitaine SUREAU, accompagné du Major FROT du CSP d'Etampes, tous deux venus présenter le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

A l'issue d'une projection et d'un exposé sur les missions, le financement et les effectifs du SDIS, Madame le Maire procède à la réouverture de séance à 21 heures 05.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 27 MARS 2009 ET DU 15 MAI 2009

Madame le Maire sollicite d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du 27 mars 2009.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2009 est adopté à l'UNANIMITE.

Madame le Maire précise que faute de temps, le procès-verbal de la séance du 15 mai n'a pas pu être transmis aux membres du conseil municipal.

Elle ajoute que son adoption est reportée à la prochaine séance.

DELIBERATIONS

FINANCES

Madame le Maire quitte la séance à 21 heures 10 pour l'examen des quatre premiers points et laisse la présidence de la séance à M. LAINEY, Premier Maire Adjoint.

1/ et 2/ COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : BUDGET GENERAL

Présentation : M. GUIMARD

M. GUIMARD présente le tableau des résultats 2008 ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	3 649 355.98 €	354 312.39 €
Recettes	3 698 562.90 €	456 827.88 €
RESULTAT EXERCICE 2008	+ 49 206.92 €	+ 102 515.49 €
Résultat de clôture 2007	+ 313 734.40 € - 229 305.62 € <u>affectés à l'Investissement</u>	- 28 401.43 €
RESULTAT CLOTURE 2008	+ 133 635.70 €	+ 74 114.06 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2008	+ 207 749.76 €	

« La commission des finances, réunie le 17 juin dernier, a procédé à l'examen des comptes de gestion ainsi que des comptes administratifs de la commune (budget assainissement et budget général).

Pour la commune, le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 74 114,06 euros pour la section d'investissement, et de 133 635,70 euros pour la section de fonctionnement.

Toutefois, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que ces résultats soient corrigés par le solde des restes à réaliser, solde négatif de 217 886 euros, et c'est donc un résultat négatif, soit - 10 136,24 euros, qui sera à affecter au Budget Supplémentaire de l'exercice 2009.

Le compte administratif du budget principal qui a été longuement commenté durant le Débat d'Orientation Budgétaire est conforme au compte de gestion du Trésorier. »

Mis aux voix, le compte de gestion 2008 du budget général établi par Monsieur le Trésorier est arrêté à la MAJORITE par 20 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

Mis aux voix, le compte administratif 2008 du budget général est adopté à la MAJORITE par 20 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

3/ et 4/ COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Présentation : M. GUIMARD

M. GUIMARD présente le tableau des résultats 2008 ci-après :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	62 840.34 €	5 929,63 €
Recettes	118 160,94 €	67 016.40 €
RESULTAT EXERCICE 2008	+ 55 320.60 €	+ 61 086.77 €
Résultat de clôture 2007	+ 300 833.22 € - 45 000.00 € <u>affectés à l'Investissement</u>	+ 90 262.99 €
RESULTAT CLOTURE 2008	+ 311 153.82 €	+ 151 349.76 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2008	+ 462 503.58 €	

« Le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 151 349,76 euros pour la section d'investissement, et de 311 153,82 euros pour la section d'exploitation, soit un résultat de clôture global positif de 462 503,58 euros.

Ce résultat positif est nécessaire pour financer les travaux d'assainissement des hameaux. »

Mis aux voix, le compte de gestion 2008 du budget Assainissement établi par Monsieur le Trésorier est adopté à la MAJORITE par 20 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

Mis aux voix, le compte administratif 2008 du budget Assainissement est adopté à la MAJORITE par 20 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

Madame le Maire regagne la séance à 21 heures 20.

5/ CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES : INSERTION ENCART PUBLICITAIRE

Présentation : M. LAINEY

Ce sujet a été abordé en commission mixte association et communication le 15 juin dernier. Il a été convenu que ce guide associatif ne serait diffusé qu'en septembre 2010. Une version simplifiée sera réalisée pour la saison 2009/2010.

Dans le cadre de la conception, édition et diffusion de ce guide gratuit, il est proposé de créer une régie de recettes permettant aux professionnels d'y insérer des encarts publicitaires.

Ces recettes permettront de financer les coûts de fabrication du guide en quadrichromie et recueillera un maximum d'informations sur les associations de notre commune.

Le service communication sera chargé de l'ensemble des tâches liées à ce guide, y compris la gestion de la régie, qui permettra son financement, sans réaliser de bénéfice.

Au vu de la date de parution envisagée, la création de la régie de recettes n'apparaissait pas urgente. Toutefois, les délais courants pour valider cette régie par la Trésorerie sont d'ordinaire importants. De plus la mise en place d'un nouveau logiciel en Trésorerie a entraîné d'énormes retards dans le traitement des dossiers, ce qui augmentera considérablement le délai de validation de la régie.

C'est pourquoi, sans remettre en cause l'avis de la commission, il paraît judicieux d'anticiper les démarches dès maintenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE les modalités de création de la régie de recette.

6/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION DE DEFENSE CONTRE LE PROJET DE CENTRE D'ENFOUISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ESCOBILLE

Présentation : M. LAINEY

L'Association de défense contre le projet de Centre d'Enfouissement sur le territoire de la commune de Saint-Escobille (ADSE) a été créée en 2002, afin de soutenir la commune de Saint-Escobille, opposée au projet de centre de stockage de déchets d'une capacité de 150 000 tonnes par an pendant 10 ans.

Le Conseil Municipal de notre commune s'est exprimé à deux reprises sur ce sujet, par le biais de deux motions de soutien en date du 20 juin 2008 et du 12 décembre 2008 adressées à la commune de Saint-Escobille.

Le 6 juin dernier, certains de nos élus se sont mobilisés pour manifester contre l'implantation de ce centre d'enfouissement technique de déchets dont les conséquences environnementales seraient déplorables pour le périmètre du plateau de Beauce.

Afin de continuer à participer activement au soutien de cette association, M. LAINEY propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros pour l'ADSE.

Madame le Maire précise que ce montant peut être discuté.

M. CAVERS demande où les déchets seront-ils traités si ce projet de CET n'aboutit pas.

M. LAINEY répond que la SEMARDEL est capable de gérer une telle quantité de déchets.

M. GUIMARD précise qu'il s'agit de déchets émanant de Paris et sa petite couronne, et que cela représenterait un flux d'un camion toutes les trois minutes pour cette commune de 400 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'ADSE.

AFFAIRES SCOLAIRES

7/ ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE AUX ELEVES ET APPRENTIS

Présentation : Mme BOULANGER

En 2008, le Conseil municipal avait fixé à 67 € le montant individuel de l'allocation versée aux élèves du secondaire ainsi qu'aux apprentis inscrits dans un centre d'apprentissage, de formation professionnelle ou sous contrat et aux universitaires, âgés de moins de 18 ans à la rentrée scolaire 2008-2009.

Au titre de l'année 2008-2009, cette indemnité a été versée pour 294 élèves, sur présentation d'un certificat de scolarité délivré par l'établissement d'accueil, et d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Madame le Maire propose de fixer cette allocation à 69 € pour l'année 2009-2010.

La dépense prévisible au Budget Primitif 2010 s'élève à 20 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE le versement d'une allocation de rentrée scolaire d'un montant de 69 euros par élève ou apprenti.

URBANISME

8/ AMENAGEMENT DE LA RD 207 – « LES PORTES D'ETAMPES »

Présentation : M. DELEANT

Le Conseil Général va entreprendre des travaux dont la réalisation est prévue en 2014 visant à améliorer le trafic routier à l'entrée Nord d'Etampes.

Le périmètre du projet ne comprend pas l'intersection RD 207 / bretelle d'accès à la RN 20, carrefour qui se révèle pourtant très dangereux et difficile à franchir aux heures de pointe.

Il convient donc de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général l'extension du périmètre du projet ainsi que la réalisation d'un aménagement de voirie de nature à sécuriser cette intersection tout en fluidifiant le trafic routier.

M. DELEANT présente, à l'aide d'un plan, les quatre phases de travaux prévues, devant débuter en 2011 et s'achever fin 2014.

Il ajoute que la liaison à l'aide d'une piste cyclable entre le prolongement de la rue des Ponts et la piste cyclable du Boulevard Saint Michel a été acceptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'UNANIMITE Madame le Maire à solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général l'extension du périmètre de ce projet pour aménager le carrefour en sortie de Morigny-Champigny.

9/ RETROCESSION DE LA RUE DE LA PEPINIERE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Présentation : M. DELEANT

Mme LOCHOUARN, personnellement concernée par ce point, ne participe ni aux débats, ni au vote et quitte la séance à 21 heures 40.

Par courrier en date du 28 avril 1999, les consorts POIREL, lotisseurs, ont demandé le classement dans la voirie communale des espaces communs du lotissement « le Clos des Champins ».

Le 3 mars 1999, l'assemblée générale des copropriétaires s'est réunie en vue de se constituer en Association Syndicale Libre qui a pris le nom de « Association Syndicale du Clos des Champins » et est devenue propriétaire des espaces communs du lotissement.

Par courriers en date des 24 avril 2001, 17 février 2005 et 30 avril 2009, l'Association Syndicale du Clos des Champins a demandé à la commune de transférer dans son Domaine la voirie et ses dépendances.

M. DELEANT précise que ce transfert serait constaté par acte administratif.

Mise aux voix, la rétrocession de la rue de la Pépinière est approuvée à l'UNANIMITE des votants (Mme LOCHOUARN s'étant absente).

Mme LOCHOUARN regagne la séance à 21 heures 45.

10/ ASSAINISSEMENT :

- APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION 2008 DU DELEGATAIRE**
- APPROBATION DU RAPPORT DU SERVICE COMMUNAL ASSAINISSEMENT 2008**
- DEMANDE DE PRIME AQUEX**

Présentation : M. DELEANT

1) Nature du service :

La collecte des eaux usées est assurée à la fois par la commune en ce qui concerne le réseau communal et par le SIARE en ce qui concerne le réseau intercommunal.

La collectivité gère son parc d'assainissement seule mais délègue cependant une partie du contrôle et de l'entretien de ses ouvrages à la Société des Eaux de l'Essonne par un contrat de prestation de services d'une durée de 3 ans.

Les prestations de services comprennent pour l'assainissement la visite annuelle du réseau et la définition des travaux de curage et de réparation des accessoires ainsi que toute la partie administrative.

Pour les postes de relèvement elle concerne la surveillance, la vérification, et le nettoyage des installations, l'astreinte ainsi que le contrôle et les réglages en tout genre.

La collectivité garde l'exclusivité des contrôles d'assainissement chez les particuliers ainsi que le suivi administratif.

2) Caractéristiques du service :

Ce service est principalement caractérisé par :

- 1390 clients
- 261 166 m³ facturés
- 30,711 km de réseaux de collecte (EU-EP)
- 4 postes de relèvement

Description :

Le réseau de collecte public, d'une longueur totale de 30,711 km se décompose en 16 369 mètres linéaires de réseau pour les eaux usées, et 14 342 mètres linéaires pour les eaux pluviales.

Ces réseaux comportent les ouvrages annexes suivants :

Postes de relèvement	: 4
Regards de visite	: 787
Grilles et avaloirs	: 341
Puisards	: 14

Opérations de contrôle

-Visite annuelle des réseaux : l'ensemble des réseaux a été contrôlé en 2008 et a donné lieu à la réalisation des opérations de curages préventifs nécessaires courant 2009.

-Linéaire d'inspections télévisées (en mètres)	: 0
-Nombre d'enquêtes de conformité réalisées dans l'année	: 51
-Nombre d'enquêtes de conformité réalisées depuis l'origine	: 323
-Nombre de pollutions significatives	: 0

Opérations d'entretien et de maintenance

Nombre de débouchages d'urgence sur canalisation et branchement	: 11
Nombre de réparations d'avaloirs et grille	: 1
Nombre de réparation de cunettes et puisards	: 1
Nombre de réparations de tampons	: 0
Nombre d'avaloirs et grilles nettoyés	: 0
Nombre de regards nettoyés	: 0
Linéaire de réseau d'eau usées curé (astreinte + entretien)	: 2301.00
Linéaire de réseau d'eaux pluviales curé	: 431

3) Poste de refoulement :

Description :

Postes	Capacité nominale en m ³ /h	Vol annuel transité en m ³	Energie consommée dans l'année en Kw/h
Marronniers	2 x 25 m ³ /h	12 377 m ³	2123 Kw/h
Villemartin	2 x 10 m ³ /h	3859 m ³	1020 Kw/h
Prieuré	2 x 7 m ³ /h	694 m ³	184 Kw/h
Falunière	2 x 16 m ³ /h	19 m ³	739 Kw/h

Mme LESIEUR-SEBAGH demande ce qu'est une cunette.

M. DELEANT explique qu'il s'agit du fond du regard, dont la forme est en demi-cercle.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de gestion 2008 du délégataire et du rapport 2008 du service communal d'assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à l'UNANIMITE à transmettre le dossier de demande de prime AQUEX.

11/ TRAVAUX STATION D'EPURATION :

Présentation : M. DELEANT

Dans le cadre des travaux d'assainissement des hameaux de Bonvilliers et de la Montagne, il convient d'autoriser Madame le Maire à déposer la demande d'autorisation de défrichement et la demande de permis de construire.

M. DELEANT informe que la notification de subvention des différents organismes devrait être transmise en Mairie mi-juillet. Il ajoute qu'un ordre de service sera alors lancé pendant l'été, ce qui permettrait de débiter les travaux en octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à l'UNANIMITE à déposer la demande d'autorisation de défrichement et la demande de permis de construire pour les travaux de la station d'épuration.

INTERCOMMUNALITE

12/ RAPPORT SUR L'EAU 2008

Présentation : M. LAINEY

M. LAINEY, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Beauce (SIEPB), présente l'analyse suivante du rapport sur l'eau 2008 :

« Le rapport 2008 a été présenté par Mme MOURIAUX, représentante de la DDEA, lors de la séance du 17 juin 2009. Le document a été remis en séance. M. SARAZIN et moi-même représentations la commune de MORIGNY-CHAMPIGNY.

Le document ayant été remis en séance, il était très difficile d'être attentif à la présentation et de poser des questions en même temps.

Le SIEPB a confié à VEOLIA Agence Essonne, la production et la distribution de l'eau. Déléataire du service public, Véolia, par son contrat d'affermage conclu le 5 avril 2005, assurera jusqu'au 4 avril 2017, l'alimentation en eau potable des 8298 habitants répartis sur 15 communes à l'aide des 154 749 mètres de canalisations.

Pour les ressources en eau, la DDEA a relevé des chiffres légèrement différents de ceux de Véolia pour les importations de Saudreville (1,67 M de M³ – p 5).
Le total des volumes d'eau potable est stable par rapport à 2007.

Il en est de même pour les exportations : celles vers le syndicat de la Juine sont en hausse (grâce à la demande forte d'Etrechy) alors que celles vers Villeconin sont en baisse.

Le volume total d'abonnement reste stable.

La redevance de pollution domestique est obligatoire pour toutes les communes. Sa mise en œuvre pour les communes qui en étaient exemptées se fait de façon progressive pour être identique à terme (lissage sur 3 années – p 8 et 9).

Il ressort de façon flagrante que la composante du tarif imputable à l'exploitant augmente très fortement (+65,55 % en 9 ans) alors que celle de la collectivité a une courbe plus « modérée » (+45 % sur la même période – p 11).

Pour ce qui concerne les tarifs d'une facture d'un usager de 120 m³ ; ils augmentent de 3,10 % à Morigny-Champigny (p 13). Ce taux est différent selon les communes.

Les recettes de la collectivité apparaissent en baisse sensible (-37,03 %) alors que celles de l'exploitant sont en hausse de 5,58 %. Une des explications est que la collectivité avait perçu en 2007 un arriéré du SIZAI concernant 3 années.

Pour la protection des ressources en eau, il était indiqué un indice de 40 % en 2007 alors qu'il n'est plus que de 20 % en 2008. (p 16).

Cet écart nécessitera une explication lors de la prochaine réunion du syndicat. Néanmoins, le processus est engagé et se poursuit normalement.

La performance du réseau avait fait l'objet d'un long échange en Conseil Municipal en 2008.

Cette année, la DDEA et Véolia ont adopté les mêmes critères. Ce qui explique que les chiffres dans le tableau p 18 sont différents de ceux de 2007.

On constate une amélioration du rendement du réseau de distribution et du rendement primaire du réseau.

Pour autant, même si les pertes passent de 223 000 m³ à 192 000 (-13,6 %) et que l'indice linéaire de perte en réseaux s'améliore légèrement (3,4 m³/km/jour), il est toujours sensiblement en deçà des engagements contractuels fixés à 2,25 (p 18 et 19).

Des actions de renouvellement de canalisations ont été entreprises : 2282 mètres ont été changés contre seulement 590 en 2007. Cet effort est considérable, mais est-il suffisant ?

Pour le financement des investissements du service, le volet concernant les branchements en plomb a fait l'objet de très peu de changement. En effet, il n'y en a eu que 14. Ce point avait déjà été signalé en 2007.

Cela risque de ne pas s'améliorer en 2009 car, alors que la DDEA indique une moyenne à atteindre de 198/an pour atteindre l'objectif contractuel de 0 branchement en plomb en 2013, le prestataire n'en prévoit qu'une centaine cette année (p 20).

La qualité de l'eau apparaît très satisfaisante avec un pourcentage de conformité de 97,76 % pour les paramètres bactériologiques et de 100 % pour les paramètres physico-chimiques.

Sur le captage F1 de Bois Herpin, par exemple, ce sont quelques 255 paramètres qui sont examinés.

Pour Morigny-Champigny, les 1569 abonnés consomment 224 343 m³ sur le volume total vendu de 1 544 071 m³ (2008), soit une consommation moyenne par abonné de 129 m³/an.

Sur les 30 fuites sur branchements répertoriées pour 2008 sur l'ensemble des communes « syndicales », 16 concernent Morigny-Champigny ; même constat pour les fuites sur compteurs : sur 45 fuites relevées, 22 concernent Morigny-Champigny.

Egalement en 2008, la distribution a été interrompue deux fois pour une durée de 240 minutes chacune, à la suite d'une fuite sur conduite rue des Ponts et d'une casse de conduite rue des Saules.

Le prix du m³ facturé est de 3,6423 euros, et l'abonnement est facturé 23,28 euros.

Les travaux effectués sur Morigny-Champigny concernent le réservoir d'une capacité de stockage de 1000 m³ et porte sur le renouvellement des trappes de regard.

Pour ce qui concerne la qualité des relations prestataire/usagers, le nombre de réclamations aurait diminué très sensiblement, du pour partie au télérelevage, selon Véolia.

Véolia a expliqué néanmoins que, au vu des contestations 2007, décision a été prise d'effectuer en parallèle du télérelevage, un relevé manuel. Si un écart était constaté, une modification du transmetteur serait effectuée.

En 2008, la position de la commune de Morigny-Champigny qui avait pris acte du rapport mais n'avait pas donné quitus au délégataire, « invitant la société Véolia à prendre toutes dispositions utiles pour améliorer la qualité de ce service en diminuant de manière significative le prix du m³ facturé à l'abonné » a été jugée comme une mesure de défiance à l'égard du syndicat des eaux du plateau de Beauce et de ses représentants.

La finalité était bien sur toute autre, l'ensemble de l'assistance présente ce jour-là l'avait bien compris : cela ne s'adressait qu'au seul prestataire.

Celui-ci s'abrite derrière une convention qui lui permet de majorer toujours plus les coûts d'une facture déjà particulièrement élevée et c'est fort regrettable.

Dans la continuité de cette position prise par le Conseil Municipal de notre commune, les représentants de Morigny-Champigny ont demandé lors du Débat d'Orientation Budgétaire et du vote du Budget Primitif 2009 que le syndicat diminue la surtaxe syndicale, au vu de l'état de ses finances, ce qui aurait permis de baisser la facture payée par les foyers, et de « donner l'exemple » vis-à-vis du prestataire.

Cette proposition n'a pas été retenue au motif de travaux futurs à réaliser, travaux qui ne sont pas connus à ce jour.

Nous avons cependant obtenu l'engagement qu'un plan prévisionnel d'investissement soit établi, présenté et discuté par l'ensemble des délégués.

A partir de celui-ci, nous aurons la possibilité de réitérer notre proposition ou de l'adapter.

A ce jour, au moment de prendre acte du rapport sur l'eau 2008, nous ne pouvons que constater et déplorer :

- que le vœu exprimé par la commune de Morigny-Champigny en 2008 n'a pas été entendu mais détourné de son sens
- qu'aucune action n'a été entreprise pour inverser la tendance
- que la facture d'eau pèse chaque année un peu plus lourd

Même si des dispositions contractuelles existent et sont légalement opposables, demander au prestataire des dispositions pour améliorer encore plus la qualité du service et de diminuer de manière significative le prix du m3 facturé à l'abonné reste, à mes yeux, tout à fait légitime. »

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'eau 2008 et réitère sa demande auprès du fermier pour diminuer le montant de la facturation aux abonnés de Morigny-Champigny.

AFFAIRES GENERALES

13/ CNH : DEMANDE DE DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL

Présentation : Madame le Maire

Afin de permettre aux agriculteurs de se ravitailler en pièces détachées pendant la période des moissons, y compris le dimanche, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis concernant la demande de dérogation à la règle du repos dominical déposée par la société CNH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE à l'UNANIMITE pour la demande de dérogation à la règle du repos dominical déposée par la société CNH.

14/ LA HALLE : DEMANDE DE DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL

Présentation : Madame le Maire

Par courrier arrivé en Mairie en date du 11 juin 2009, M. Jean-Paul DORE, Directeur Régional de La Halle sollicite une autorisation d'ouverture les dimanches 28 juin 2009, 6 septembre 2009, 13 et 20 décembre 2009, en application des dispositions de l'article L 221-19 du Code du Travail, pour le magasin situé Zone Industrielle des Rochettes.

Aucune garantie n'étant apportée dans ce dossier pour l'obtention d'un régime dérogatoire, le Conseil Municipal ne se prononce pas sur ces autorisations, et laisse l'arbitrage de ce dossier à Monsieur le Préfet.

PERSONNEL

15 / REGIME INDEMNITAIRE – FILIERE TECHNIQUE

Présentation : Madame le Maire

Le régime indemnitaire existant dans la filière technique ne prend pas en compte les catégories B supérieur et A. Ainsi les deux postes créés par délibération en date du 15 mai 2009, Technicien supérieur et ingénieur respectivement catégorie B et catégorie A ne peuvent prétendre à un quelconque régime indemnitaire, ce qui est contraire au principe d'égalité des avantages attribués.

Il convient donc de compléter le régime indemnitaire existant par la création de :

- une prime de service et de rendement pour les cadres d'emplois des techniciens et ingénieurs territoriaux,
- une indemnité spécifique de service pour les cadres d'emplois des ingénieurs, techniciens et contrôleurs territoriaux.

Mise aux voix, l'actualisation du régime indemnitaire pour la filière technique est adoptée à l'UNANIMITE.

Château

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire annonce qu'au terme de plusieurs rencontres avec les promoteurs propriétaires du Château, les négociations sont sur le point d'aboutir. Madame le Maire fera part de ces négociations aux Morignacais dès qu'elle aura des informations plus précises sur le parc et sur l'Orangerie.

Travaux Grande Rue

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire explique que le Conseil Général va faire procéder à la pose du revêtement, ce qui marquera la fin des travaux de la Grande Rue. M. DELEANT prévoit tout de même l'éventualité d'une révision des places de stationnement, qui pour certaines d'entre elles, posent problème aux riverains.

Présence importante de moustiques

Présentation : Mme le Maire

Madame le Maire remarque, comme bon nombre de Morignacais, une forte présence de moustiques. Elle informe qu'elle a fait part de ce problème à Monsieur le Préfet afin d'essayer de trouver une solution. Madame le Maire espère qu'une décision sera prise par la DDASS, seule compétente pour décider de remédier à ce type de problème, et qu'un arrêté préfectoral en découlera.

Pylône SFR

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire expose qu'une demande de SFR est parvenue en Mairie pour implanter un nouveau pylône dans l'impasse de la Prairie, en bordure de la RN 20, emplacement qui serait éloigné de toutes les habitations. Elle indique qu'aucune décision n'a été prise, et qu'elle sera attentive à toute remarque qui lui sera transmise. Elle ajoute que la commune ne peut pas refuser systématiquement toute demande d'implantation.

M. LAINEY précise qu'un grand nombre d'administrés abonnés à SFR se plaignent du mauvais fonctionnement du réseau et qu'une implantation de pylône est une source de revenu pour la commune.

Terrain utilisé par M. GUIMARD

Présentation : Madame le Maire

M. GUIMARD, directement concerné par ce point d'information, quitte la séance à 22 heures 20.

Madame le Maire rappelle que l'utilisation par M. GUIMARD, Maire adjoint chargé des finances, d'un terrain communal qui jouxte sa propriété a déjà fait couler beaucoup d'encre. Elle précise qu'une estimation locative de ce terrain est en cours, ce qui permettra à M. GUIMARD de verser un loyer annuel à la commune.

M. GUIMARD regagne la séance à 22 heures 25.

Fonctionnement de la Trésorerie

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire informe que la Trésorerie, suite à un changement de fonctionnement informatique, a pris beaucoup de retard dans la gestion courante, et notamment dans la gestion des mandats et des régies. Elle ajoute que le service comptabilité de la Mairie de Morigny-Champigny effectue les mandats dès réception des factures afin que les fournisseurs ne soient pas trop pénalisés.

M. GUIMARD explique qu'en effet la commune est seulement ordonnateur des dépenses, et que seule la Trésorerie exécute les ordres de paiement.

Travaux de faucardement

Présentation : Mme le Maire

Madame le Maire informe que des travaux de faucardement seront réalisés jusqu'en septembre pour la Juine. Des réunions de chantier auront lieu en présence notamment d'un élu de Morigny-Champigny et d'un riverain de la Juine qui seront respectivement M. BEAUDET et M. CAVERS.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22 heures 30.

Suivent les signatures de Madame le Maire et de Madame le secrétaire de séance.

Procès-verbal transmis au secrétaire de séance le : 29 juillet 2009

Procès-verbal retourné au secrétariat le : 1^{er} août 2009